

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

Publié le 04 octobre 2024

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six septembre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 20 septembre 2024, se sont réunis à l'espace Regain, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Alain MILON, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Bernard RIGEADE, Dominique DESFOUR, Thierry ROUX, Patricia COURTIER, Vanessa ONIC, Sandrine LAGNEAU

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2024_131

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION DE CONCERTS COMMUNS AVEC L'ENSEMBLE DE FLUTES TRAVERSIERES DE L'EMMD

Pour l'année scolaire 2024/2025, l'Ecole de Musique de l'Isle sur la Sorgue organise une rencontre des classes de flûte traversière. La classe de flûte de l'EMMD de Sorgues est invitée à y participer. Une quinzaine d'élèves participeront à cette rencontre.

Un répertoire commun sera travaillé par les ensembles de flûtes de chaque école participant au projet. 3 répétitions et 3 concerts seront organisés, le 1^{er} décembre 2024 à l'Isle sur la Sorgue, le 22 mars 2025 à Cavaillon et le 14 juin 2025 à Carpentras.

Il s'agit de profiter de ces moments privilégiés pour échanger et partager avec d'autres structures et ensembles de flûtes voisins et créer des liens permettant de poser les bases d'une collaboration à titre gracieux pouvant être renouvelée dans le temps.

Afin d'arrêter les modalités de mise en œuvre de ce projet, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention annexée
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 9 septembre 2024,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt pédagogique, artistique et humain que ce partenariat représente pour les élèves concernés,

Sur le rapport présenté par Sylvie CORDIER;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la signature de la convention de partenariat annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.